Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 043-214301574-20250319-DEL_2025_0023-DE

VILLE
DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 13 mars 2025

Délibération n° DEL_2025_0023

L'an deux mille vingt cinq, le treize mars à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation : vendredi 07 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de publication en ligne : 20/03/2025

Étaient présents :
Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Pascal BERTRAND, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Cédric DINIS, Madame Marie MARQUARDSEN, Madame Maryline BRUN, Monsieur Quentin PETIT, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celline GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Aurélie CHAMBON

Ont donné procuration :
Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Madame Emmanuelle VIALANEIX à Madame Ginette VINCENT, Monsieur François CHATAING à Madame Brigitte BENAT, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT

Absent(e)s :
Monsieur Roland LONJON, Monsieur Rachid ANBAR, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Secrétaire de séance : Brigitte BENAT

La séance a été levée à : 21h44

Rédacteur : Catherine MALAVAL Administration des Services Techniques - Ingénierie
Affaire suivie par : Geoffroy GROLL

Objet :	Quartier du Vieux Taulhac : enfouissement des réseaux basse tension : autorisation de confier les travaux au Syndicat d'Énergies de la Haute-Loire

Rapporteur : Guy CHOUVET

Par délibération du 10 avril 2024, la Ville a confié au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire la réalisation des travaux de dissimulation du réseau Basse Tension du vieux Taulhac pour un montant de 273 985,24 €.
La part de la Ville était à hauteur de 34 % soit pour un montant de **93 154,08 €**.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 043-214301574-20250319-DEL_2025_0023-DE

Or des imprévus et honoraires de direction de travaux se sont ajoutés au montant total des travaux soit **291 074,46 €**.
La part de la Ville s'élève donc à

291 074,46 €. x 34 % = 98 965, 32 €.

Il a été demandé au Syndicat Départemental d'Énergies de réaliser un avant-projet de ces travaux complémentaires.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut réaliser ces travaux dans le cadre du Programme « Article 8 du Cahier des Charges » en demandant à la commune une participation supplémentaire de

98 965,32 € - 93 154,08 € = 5 810,34 €.

Cette participation pourra être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 03/03/2025

A reçu un avis favorable en Commission Villages Taulhac - Ours - Mons - Riou du 25/02/2025

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'avant-projet de mise en souterrain du réseau Basse Tension présenté par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire,

- CONFIE la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la commune est adhérente,

- FIXE la participation supplémentaire de la commune au financement des dépenses à hauteur de 5 810,34 € et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme au Service de Gestion Comptable du Puy-en-Velay, comptable public du Syndicat Départemental. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif,

- INSCRIT à cet effet la somme de 5 810,34 € au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 13 mars 2025,
Le Secrétaire de séance,
BENAT Brigitte,
Conseillère municipale.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 13 mars 2025

Signé par : Michel CHAPUIS
Date : 19/03/2025
Qualité : M. le Maire